

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Saint-Bonnet-le-Froid (salle des 3 Vallées),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Jean-Pierre SANTY)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **18**

Ayant pris part au vote  
(vote public) : **22**

○ Pour : **22**

○ Contre : **0**

○ Abstention : **0**

○ Blanc : **0**

○ Nul : **0**

**Présents** : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, PEYRARD Nicolas, CIBERT Gilles et Mmes MARCON Catherine, DURIEUX Gladys, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

**Excusé** : Néant

**Absents** : M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

**Pouvoirs** : Mme DREVET Hélène donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre. M. SABY François-Régis donne pouvoir à Mme Marie-Laure JAMES. M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à Mme Gladys DURIEUX. M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme Maryline SOUTRENON.

\*\*\*\*\*

Date de convocation :

**Le 14 décembre 2022**

Date d'affichage :

**Le 14 décembre 2022**

M. le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération n° DC/2022-05-09/03 du 9 mai 2022 approuvant le projet d'extension du bâtiment occupé par l'entreprise LINAMAR à Montfaucon (dans le cadre d'un crédit-bail immobilier avec la Communauté de Communes), et notamment le plan de financement global de l'opération, ainsi que la délibération n° DC/2022-09-05/03 du 5 septembre 2022 attribuant les marchés de travaux pour la partie bâtiment.

Il explique que suite à l'ouverture des plis, à la modification de l'implantation du bâtiment et à l'obligation de créer un bassin (ayant fait l'objet d'un avenant au cours de la présente séance), des ajustements financiers ont dû être travaillés avec LINAMAR concernant le plan de financement global de l'opération.

M. le Président présente alors le nouveau plan de financement global de l'opération actualisé et rappelle que l'ensemble des dépenses (déduction faite des subventions obtenues) seront prises en charge par LINAMAR dans le cadre de la prolongation du crédit-bail immobilier et de l'augmentation du loyer dû par l'entreprise :

- **DEPENSES (BATIMENT + TERRAIN) :**
  - Extension bâtiment : 2 289 128,18 € HT
  - Achat terrain : 24 900 € HT
  - Intérêt emprunt : 174 562,32 €
- **RECETTES :**
  - Emprunt : 2 288 590,50 €
  - Subventions potentiellement mobilisables : 200 000 € (Région, Département...)

**DELIBERATION N° :**  
**DC/2022-12-19/06**

**OBJET DE LA SEANCE :**

**LINAMAR –**

**Zone d'activités de Jacquet  
(Montfaucon)**

**Extension bâtiment –  
Modification plan de  
financement**

**AR Prefecture**

043-244300307-20221219-DC2022121906-DE  
Reçu le 27/12/2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le plan de financement global révisé présenté de l'extension du bâtiment occupé par l'entreprise LINAMAR sur la ZA de Jacquet à Montfaucon,
- charge M. le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Bernard SOUVIGNET - Président,



**AR Prefecture**

043-244300307-20221219-DC2022121906-DE  
Reçu le 27/12/2022

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

*Affichage et publication effectués le*